



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

11 JUIN 2024

1.Approbation des procès-verbaux séances des 15 novembre 2023, 18 janvier 2024, 8 février 2024.

2- Bilan de la mise en oeuvre du pacte

1-Objectifs poursuivis et modalités de mise en œuvre

- Un dispositif de rémunération de missions complémentaires reposant sur le volontariat des enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale pour répondre aux besoins identifiés dans les écoles et établissements scolaires
- Une mise en œuvre au plus près des équipes pédagogiques et des besoins, confiée aux chefs d'établissements et IEN
- Des missions quantifiées en heures ou forfaitaires, avec une priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2nd degré
- Des parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE, versées tout au long de l'année scolaire (1 250 € bruts annuels bénéficiant d'une réduction de cotisations sociales salariales et d'une exonération d'impôt sur le revenu)

➤ Missions proposées aux enseignants du 1^{er} degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e	18 heures
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux (*)	24 heures
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/

➤ Missions proposées aux enseignants du 2nd degré (voie GT)

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
<i>Collèges, lycées généraux et technologiques, établissements et structures de l'enseignement spécialisé et adapté et lycées professionnels</i>		
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 heures
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures
	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 heures
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e	/

➤ Missions spécifiques à la voie professionnelle

<i>Établissements régionaux d'enseignement adapté et lycées professionnels</i>		
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel	24 heures
	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits	24 heures
Mission d'accompagnement et d'orientation des élèves	Accompagnement des élèves en difficulté	/
	Accompagnement vers l'emploi	/

2- Bilan national

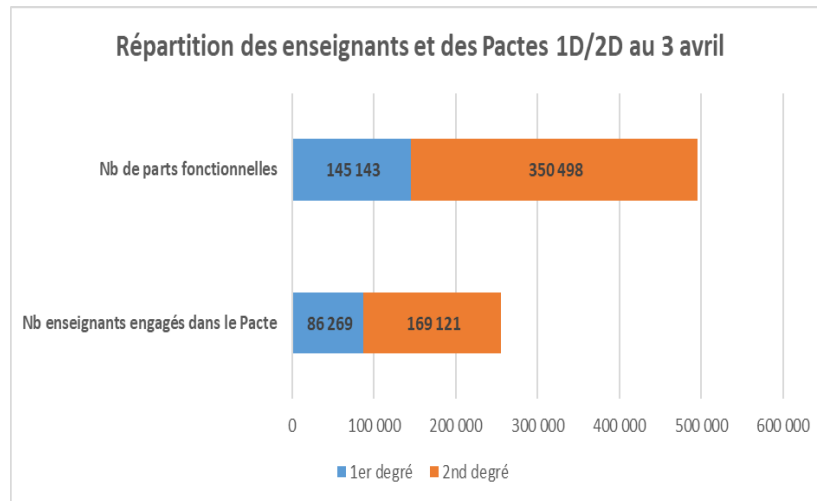
- En moyenne 30% des enseignants ont adhéré au Pacte :
 - 24% dans le 1^{er} degré ;
 - 33% dans le 2nd degré (37% au collège et dans la voie professionnelle, 24% en voie générale et technologique).

- Un nombre moyen de parts par enseignant de 1,9, soit un gain annuel brut de 2 408 € :
 - 2,1 parts par enseignant dans le 2nd degré ;
 - 1,7 part par enseignant dans le 1^{er} degré,

2- Bilan national

Une répartition cohérente avec la répartition initiale 1^{er}/2nd degré :

- 255390 enseignants mobilisés dans le Pacte, dont 66% dans le 2nd degré
- 495641 parts fonctionnelles attribuées, dont 71% dans le 2nd degré



La répartition hommes/femmes observée est conforme à la répartition constatée chez les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré (en moyenne 70% des enseignants engagés dans le Pacte sont des femmes).

3- Missions déployées dans le 1er et le 2nd degrés

- Au total, près de 70% des parts fonctionnelles mises en œuvre concernent des missions quantifiées en heures.
- Ces missions représentent 7,3 M d'heures au bénéfice du système éducatif (dont 5,9 M dans l'enseignement public).
 - Le remplacement de courte durée constitue la mission la plus mobilisée (31% des parts du 2nd degré), pour un total de près de 2 M d'heures (1,5 M d'heures dans le public),
 - Le dispositif « devoirs faits » est en 2^{ème} position, avec 1,8 M d'heures suivi des stages de réussite et du dispositif école ouverte (1 M d'heures) puis du soutien aux élèves sur les savoirs fondamentaux (0,9 M d'heures).
- Parmi les missions forfaitaires, les missions les plus mobilisées sont la coordination de projets innovants (58% des missions forfaitaires) et l'appui des élèves à besoin éducatif particulier.

4- Focus académique

Consommation par structures	Consommation des dotations
Ecoles	40%
Collèges	35%
Lycées GT	24%
Lycées Professionnels (sans les EREA)	26%
Budget académique consommé	32%

4- Focus académique

Répartition par type de missions dans le 1^{er} degré

Type	Missions	%
Ecoles	Coordination, mise en œuvre projets péda, innovants (dt CNR)	29%
	Soutien aux élèves en difficulté savoirs fondamentaux (24h)	18%
	Intervention "stages de réussite" et "école ouverte" (24h)	20%
	Soutien/approfondissement en math et français en 6ème (18h)	24%
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	4%
	Intervention dans le dispositif "devoirs faits" (24h)	5%

1 710 Professeurs des écoles « pactés »

4- Focus académique

Répartition des missions dans le second degré

Type	Missions	Consommation
Collèges	Devoirs faits	36%
	Remplacement courte durée	32%
	Projets innovants	16%
	Besoins particuliers	9%
	Découverte des métiers	5%
	Difficulté scolaire-décrochage	2%

1 599 enseignants « pactés »

Type	Missions	Consommation
Lycées	Remplacement courte durée	45%
	Projets innovants	32%
	Besoins particuliers	11%
	Découverte des métiers	5%
	Tutorat d'élèves	2%
	Stage réussite 24h	2%
	Difficulté scolaire-décrochage	2%
	Devoirs faits 24h	1%

546 enseignants « pactés »

4- Focus académique

Répartition des missions dans le second degré

Type	Missions	Consommation
Lycées Professionnels	Remplacement courte durée	39%
	Projets innovants	15%
	Inter.déc.métier (24H)	12%
	Tutorat gpes d'élèves	7%
	Difficulté scolaire	7%
	Lien étab entreprises	6%
	Ens. D'options 24h	4%
	Besoins particuliers	3%
	Décrochage	3%
	Consolid STS 24h	2%
	Disp ambition emploi	2%

740 enseignants « pactés »



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité



1^{ER} DEGRÉ : RÉPARTITION PAR SEXE DES PARTS DE PACTE

Pacte 1D Public	Proportion des PE à signer du pacte
Côtes d'Armor	17%
Finistère	16%
Ille et Vilaine	16%
Morbihan	14%
Académie	16%

dont

Pacte 1D Public Femmes-Hommes	% Femmes	% hommes
Côtes d'Armor	82%	18%
Finistère	81%	19%
Ille et Vilaine	81%	19%
Morbihan	77%	23%
Académie	81%	19%

Taux de féminisation du 1^{er} degré
84% (source RSU 2022)



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

➤ 2ND DEGRÉ : RÉPARTITION PAR SEXE DES PARTS DE PACTE

	Femme	Homme
Collège	62%	38%
Lycée	53%	47%
Lycée professionnel	41%	59%

Population enseignante féminisée à
59%(source RSU 2022)



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

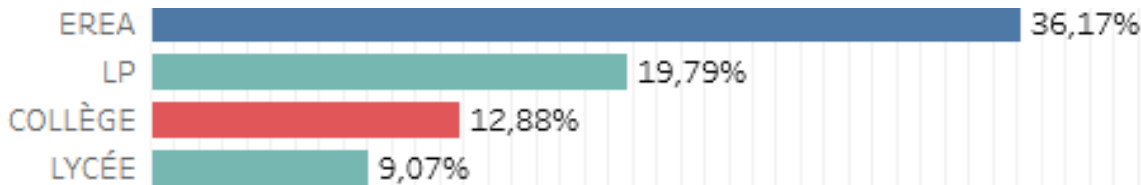
➤ 2ND DEGRÉ : RÉPARTITION PAR SEXE DES PARTS DE PACTE ET TYPOLOGIE DE MISSIONS

		Femme	Homme
RCD 18h	Collège	55 %	45 %
	Lycee	40 %	60 %
	LP	31 %	69 %
Difficulté scol. 24h	Collège	80 %	20 %
	Lycee	73 %	27 %
	LP	50 %	49 %
Devoirs faits 24h	Collège	64 %	36 %
	Lycee	77 %	23 %
	LP	100 %	0%
Projets pédag.innov	Collège	69 %	31 %
	Lycee	56 %	44 %
	LP	55 %	46 %

4-Le remplacement de courte durée

- 100% des EPLE activent l'autorisation des remontées RCD sur EDT
- Taux d'efficacité de 12,5% (*nombre d'heures d'absences/nombre d'heures remplacées*)
- 4,58 % d'heures non assurées

Taux d'efficacité par établissements :



Le remplacement de courte durée

Motifs des absences :

43 % : santé

18 % : formation, concours, Vae

18 % : accompagnateur ou pilote d'action éducative dans l'EPLE

12 % : convenance personnelle et événement familial

3 % : réunions pédagogiques

6 % : autres missions dont fonctions électives diverses

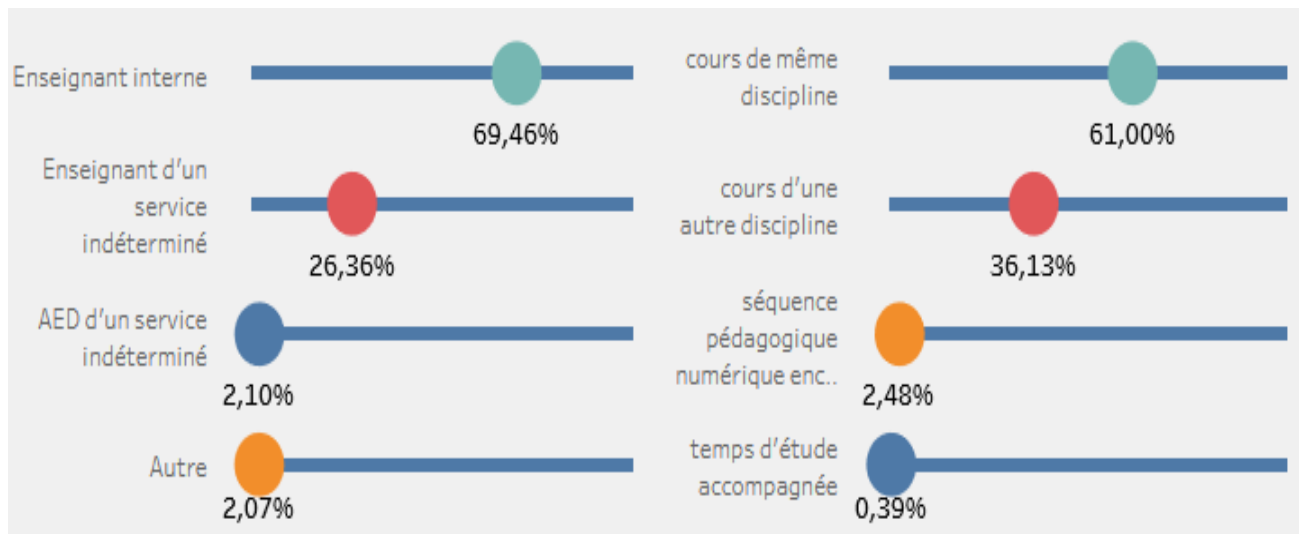
Le remplacement de courte durée

Un taux d'efficacité par matière variable:

- 61 % génie industriel – textile
- 53% hôtellerie-restauration
- 11 % lettres
- 16 % EPS
- 9 % commerce
- 8 % sciences
- 4 % philosophie – sciences humaines

Le remplacement de courte durée

Répartition des intervenants en charge du remplacement et répartition des modalités de remplacement



3- Plan académique de formation continue

La formation continue – bilan 2023-2024

2023 – Mai
2024

- 916 dispositifs
- 2 085 avec les modules

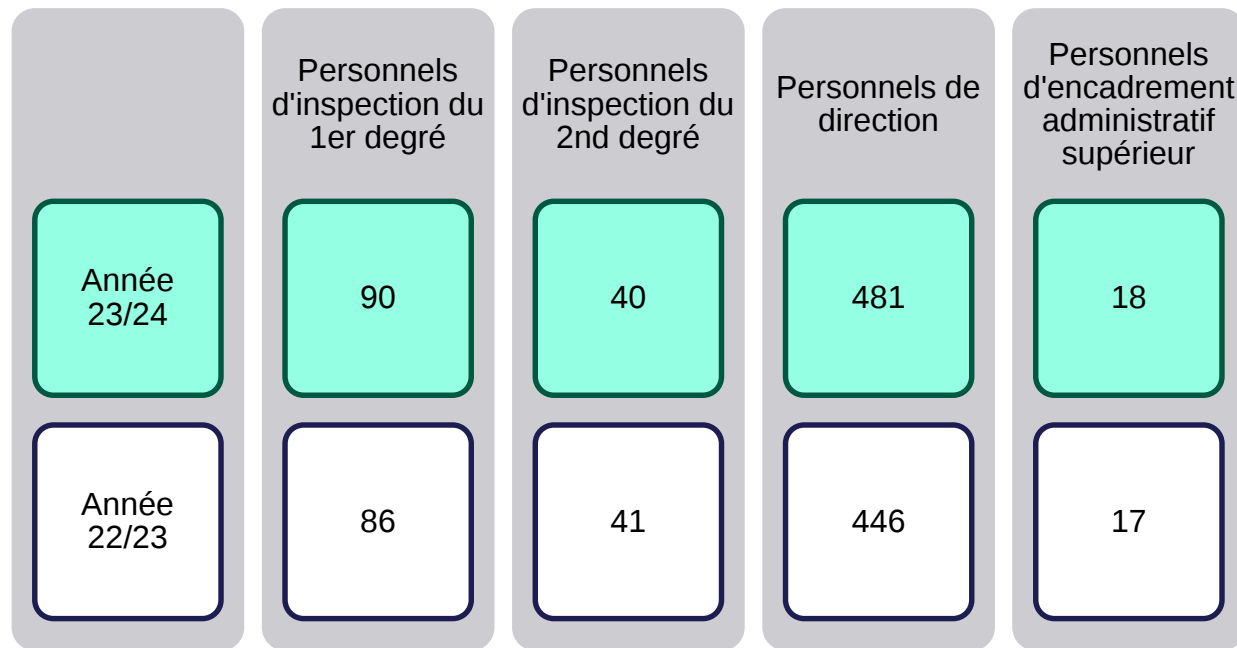
2022 - 2023

- 950 dispositifs
- 2 353 avec les modules

- 5% d'écart au même moment de l'année par rapport à mai 2023

La formation continue – bilan 2023-2024

Les participants aux formations



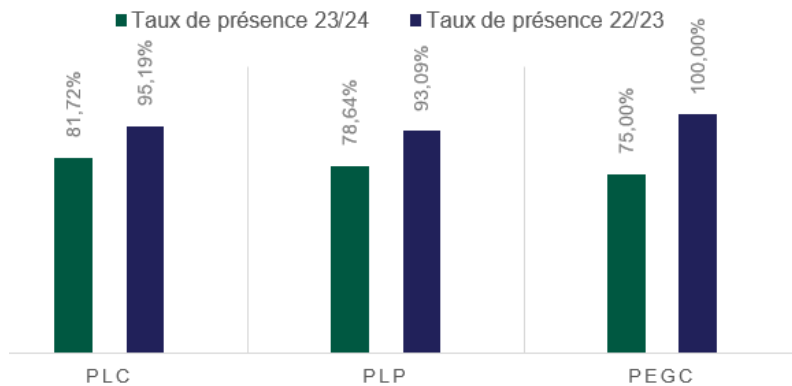
La formation continue – bilan 2023-2024

Les participants aux formations

Nombre de convocations	année 23/24	année 22/23
Professeurs de lycée et collège	5 455	6 165
Professeurs de lycée professionnel	1 044	1 259
Professeurs d'enseignement général de collège	4	4
Personnels enseignants du 2nd degré contractuels et maîtres auxiliaires	1 096	887
Psychologues de l'éducation nationale	233	201
Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	384	357
Assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap, maîtres d'internat, surveillants d'externat	464	354
Assistants de langue vivante	110	6

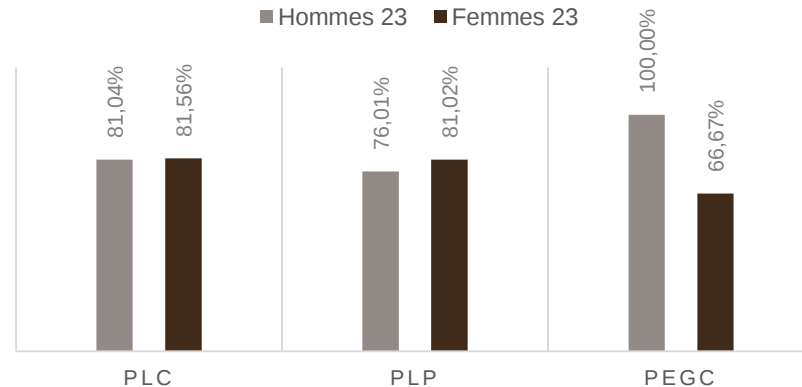
La formation continue – bilan 2023-2024

TAUX DE PRÉSENCE AUX FORMATIONS



TAUX DE PRESENCE HOMMES/FEMMES

■ Hommes 23 ■ Femmes 23



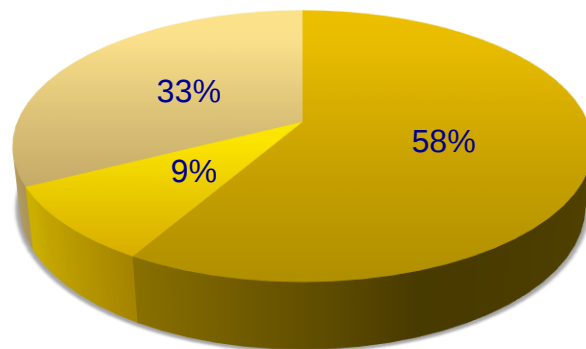
La formation continue – bilan 2023-2024

Les participants aux formations

Nombre de convocations - personnels IATSS	année 23/24	année 22/23
Personnels administratifs de catégorie A	298	301
Personnels administratifs de catégorie B	393	361
Personnels administratifs de catégorie C	380	370
Personnels administratifs contractuels	270	179
Personnels médico-sociaux de catégorie A	386	389
Personnels ITRF de catégorie A	53	58
Personnels ITRF de catégorie B	31	42
Personnels ITRF de catégorie C	60	70
Personnels Jeunesse, Engagement et Sport de catégorie A	36	23

La formation continue – bilan 2023-2024

Modalités des formations



■ L - PRESENTIEL ■ N - A DISTANCE ■ S - HYBRIDE

Présentation du plan académique 2024-2025

- Une ambition académique forte pour le bien-être des élèves et des personnels : école promotrice de santé, formation aux compétences psycho-sociales ...
- Lutter contre les discriminations : des entrées transversales et des entrées didactiques.
- Vers des pratiques innovantes : intelligence artificielle, Cyber, numérique ...
- Une académie engagée pour l'éducation artistique et culturelle et l'éducation au développement durable

Présentation du plan académique 2024-2025

Dans le premier degré, quelques focales :

- Un plan académique de formation qui se décline en département (catalogues des animations pédagogiques)
- Expérimentation d'une ouverture d'offres à abonnement :
 - proposées à l'ensemble des professeurs des écoles.
 - comprises dans les 18 h d'animations pédagogiques.
- Retour sur les formations « Expressions comportementales difficiles » et perspectives.

Présentation du plan académique 2024-2025

Dans le second degré, quelques focales :

- La formation des stagiaires
- La formation des contractuels
- Agir contre les déterminismes sociaux et de genre en mathématiques, lutter contre le racisme et l'antisémitisme dans ses pratiques d'enseignant
- Les formations à entrées disciplinaires : 40 % de l'ensemble des offres à abonnement
- Une offre développée autour des formations Cyber

Présentation du plan académique 2024-2025

Pour les personnels d'encadrement, quelques focales :

- Séminaire académique « Accueillir »
- L'encadrement d'un EPLE à l'ère de l'IA
- Webinaires du bien-être et de la santé des jeunes en Bretagne, prévention du suicide adolescent
- Le sentiment de justice : un enjeu au cœur de la classe

Présentation du plan académique 2024-2025

Pour les personnels IATSS, quelques focales :

- Agir sur son organisation pour prévenir le stress
- Violences familiales : repérer et signaler
- Programme Unplugged en établissement
- Aménagement des espaces scolaires
- Une offre élargie à destination des personnels infirmiers
- Des préparations aux concours plus longues (harmonisation avec les offres à destination des enseignants)

Présentation du plan académique 2024-2025

Développement des formations de proximité

- Évolution de l'offre territorialisée :
 - En réponse à des problématiques locales, en lien avec les bassins d'éducation et de formation
 - A l'initiative d'un ou plusieurs établissements
 - A l'initiative des l'académie sur certaines thématiques
- Un cahier des charges communiqué aux établissements fin juin
- Une offre de visio-conférences « Les mercredis savants »
- Une chargée de mission pour coordonner la formation de proximité

4- Requalification de la filière administrative

Objectifs du plan de requalification

Dans le cadre du Grenelle de l'Education, un plan de requalification est engagé pour la période 2021-2026, afin de :

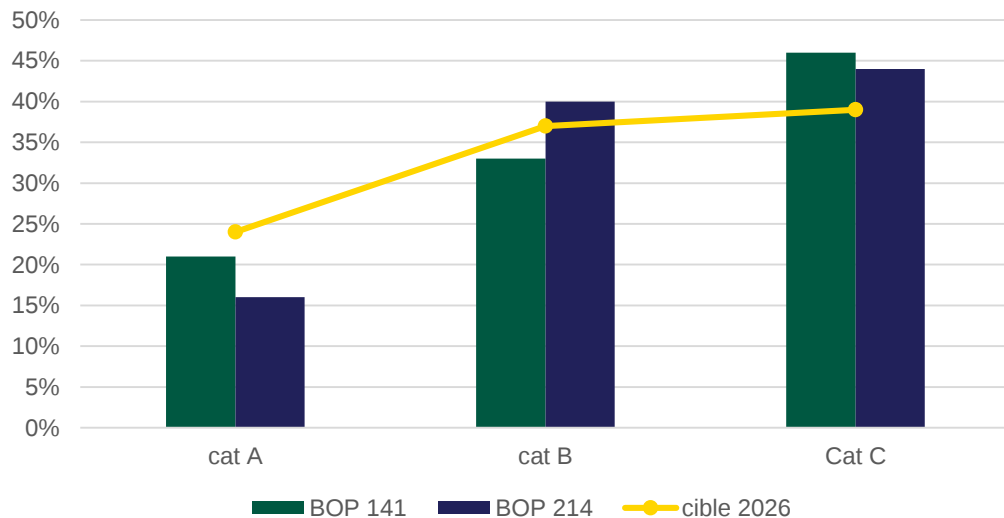
- prendre en compte l'évolution des métiers, en établissements et services académiques
- opérer un repyramidage de la filière administrative

Trajectoire cible au niveau national

Cible	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
2026	24%	37%	39%	100%

Situation de l'académie à la rentrée 2021

Représentation des différentes catégories par rapport à la cible 2026



Les critères de requalification

Requalification en B :

- Collèges de plus de 600 élèves sans SAENES (10 établissements concernés)
- Collèges entre 500 et 600 élèves sans SAENES (4 établissements concernés)
- Lycée sans agence comptable avec 1 seul ou aucun SAENES (3 établissements concernés)
- Lycées avec charge comptable entre 1.8 et 2.4 et 2 SAENES ou moins (3 établissements concernés)
- Lycées avec services mutualisés (2 établissements concernés)

Requalification en A :

- Collèges accueillant plus de 400 élèves sans poste d'AAE (19 établissements concernés)
- Lycées siège agence comptable, accueillant plus de 1450 élèves (8 établissements concernés)
- Lycées rattachés à une agence comptable, accueillant plus de 1000 élèves (10 établissements concernés)
- LP sans AAE (3 établissements concernés)

Rentrée 2023

BOP 141

Bilan académique

	BOP 141 - BOPI 2023		Rappel de la cible nationale 2026		
Catégorie de personnel	Dotation au 1er septembre 2023 en ETP	%	%	en nombre d'ETP	Ecart en ETP
A (AAE + DSER+ ADMI)	253	21%	24%	284,3	31
B	360	30%	37%	438,3	78
C	571,5	48%	39%	462,0	-109
total	1184,5	100%	100%	1184,50	

Préparation de rentrée 2024

Rentrée scolaire 2024 : reconduction des critères établissements

Requalification en B :

- Collèges de plus de 600 élèves sans SAENES
- Collèges entre 500 et 600 élèves sans SAENES
- Lycée sans agence comptable avec 1 seul ou aucun SAENES
- Lycées avec charge comptable entre 1.8 et 2.4 et 2 SAENES ou moins

Requalification en A :

- Collèges accueillant plus de 400 élèves sans poste d'AAE
- Lycées siège agence comptable, accueillant plus de 1450 élèves
- Lycées rattachés à une agence comptable, accueillant plus de 1000 élèves
- LP sans AAE

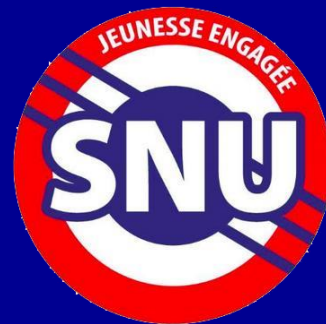
Plan de requalification - BOP 141

BOP 141

Cibles pour la rentrée 2024

		Catégorie B	Catégorie A
BOP 141	Solde 2023	0	0
	Délégation 2024	0	6
	Total 2024	0	6

4- Le service national universel



Éléments significatifs du SNU

Pour des jeunes âgés de 15 à 17 ans, qui souhaitent s'engager dans la vie de la Nation.

Faire des jeunes des **citoyens impliqués**.

Depuis la rentrée 2023, un nouveau **label Classe engagée** : valorise les dispositifs mis en place au sein des établissements scolaires afin de favoriser l'engagement des élèves.

Une coloration adossée au séjour en plus du tronc commun sur une des quatre thématiques suivantes :

- ☐ Défense et mémoire
- ☐ Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques
- ☐ Environnement
- ☐ Résilience et prévention des risques



Les phases du SNU

La phase 1: le séjour de cohésion

12 jours dans un autre département que celui du jeune

Au programme :

- Découverte des valeurs de la République, de multiples formes d'engagement et acquisition des connaissances importantes sur les enjeux de société.
- Un programme d'activités collectives et participatives assez dense, avec des activités physiques, sportives et de cohésion, des activités culturelles, des visites ou encore des rites républicains.
- Trois jours consacrés au projet d'engagement collectif, toujours en rapport avec les quatre thématiques précitées (dans le cadre du programme « classes et lycées engagés », la coloration du séjour est en lien avec la thématique du projet de classe.)

un tronc commun d'activités pendant le séjour de cohésion :

☐ 3 thématiques :

☐ Développement Durable

☐ Activités physiques, sportives et de cohésion

☐ Apprentissage de l'autonomie (démocratie interne, auto-positionnement, santé...)

☐ 4 modules obligatoires :

Journée Défense Mémoire

Module Sécurité intérieure (sécurité routière, recherche de personnes disparues, cyberharcèlement)

Module « valeurs de la République »

Module PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1 (ou un prolongement pour ceux qui auraient déjà)

La phase 2 : la mission d'intérêt général

Un temps de service à la Nation : mission d'intérêt général (MIG), service civique court, volontariat international ou encore engagement associatif.

MIG : tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou pendant 12 jours consécutifs, hors temps scolaire, durant l'année qui suit le séjour de cohésion.

Les missions d'engagement peuvent être très variées, comme :

- aide aux sans-abris, aux migrants ou aux personnes en situation de handicap
- accompagnement de personnes vulnérables (personnes âgées, enfants hospitalisés)
- aide scolaire
- bénévolat culturel
- engagement en gendarmerie ou caserne de pompiers
- organisation d'événements (sportifs, culturels)
- protection de l'environnement
- lutte contre le racisme
- etc.

Le calendrier de l'année 2023/2024

Calendrier pour les séjours individuels :

- Du lundi 26 février au samedi 9 mars
- Du lundi 22 avril au samedi 4 mai
- Du lundi 17 au vendredi 28 juin
- Du mercredi 3 juillet au lundi 15 juillet

Calendrier pour les séjours Classes engagées :

- Du lundi 11 mars au samedi 23 mars
- Du lundi 25 mars au samedi 6 avril
- Du lundi 13 mai au samedi 25 mai
- Du lundi 3 juin au vendredi 14 juin

Les effectifs des séjours 2023/2024

Séjours individuels :

- Séjour pendant les vacances d'hiver: 239 jeunes
- Séjour pendant les vacances de printemps: 422 jeunes
- Séjour de juin : 450 jeunes inscrits
- En juillet : une cible de 882 jeunes

Séjours Classes engagées :

- Séjour CLE 1 de mars : 113 jeunes
- Séjour CLE 2 de mars : 103 jeunes
- Séjour de mai : 136 jeunes
- Séjour de juin : 265 jeunes

Le dispositif Classes et Lycées engagés

Ouverture des candidatures à l'appel à projet « Classes et Lycées engagés » (AAP CLE) 2024-2025

La labellisation « Classes engagées », expérimentée en 2023-2024, est reconduite en 2024-2025. Ce dispositif, co-animé par la DGSNU et la DGESCO, s'inscrit dans un continuum des apprentissages de l'École au lycée, en lien avec le parcours citoyen des élèves et les programmes de l'enseignement moral et civique (EMC).

Les candidatures à l'appel à projet « Classes et Lycées engagés » 2024-2025 sont ouvertes jusqu'au 17 juin 2024

Ce dispositif des CLE accompagne et valorise la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà en leur sein pour favoriser l'engagement des jeunes.

Le dispositif Classes et Lycées engagés (suite)

Les classes engagées concernent les classes de seconde et de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Ces jeunes, issus d'une même classe ou constitués en un groupe, s'investissent avec leur professeur référent, dans un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées dans une des 4 colorations.

La labellisation permet à ces classes de participer au séjour de cohésion du SNU pour compléter et approfondir le parcours des jeunes au travers d'activités participatives, de projets collectifs engagés et de rencontres avec les acteurs institutionnels et associatifs engagés de leur région.

Véritable opportunité pour les jeunes, ce dispositif permet de développer l'esprit de cohésion, la culture de l'engagement, l'action collective, le sens des responsabilités et l'autonomie. Elle développe chez l'élève le sens des responsabilités individuelles et collectives.

1. Les cibles nationale pour l'année scolaire 2024-2025

Rappel 2023-2024

- PPG : 66 000 jeunes : 45 000 HTS ; 21 000 CLE

2024-2025 :

➤ **2nd semestre 2024 :**

- PPG : 14 000 jeunes (10 000 élèves en CLE ; 4000 jeunes HTS)
- Objectif ramené à 8 100 jeunes (3 656 CLE et 4 465 HTS) en raison de la régulation budgétaire.

➤ **1^{er} semestre 2025**

- Cibles conformes à la PPG : 101 000 jeunes (30 000 CLE et 71 000 HTS).

Le SNU 2024/2025 en Bretagne

Cibles pour l'année 2024/2025 :

3724 jeunes sur séjours volontaires (2550 en 2024)
et
1641 élèves sur classes engagées (1019 en 2024)

Perspectives 2024/2025

Pour le second semestre 2024 :

CLE :

Des cibles fixées régionalement – cible de 224 élèves en Bretagne – programmation d'un seul séjour
CLE du lundi 18 au vendredi 29 novembre 2024

HTS : cibles fixées par département – programmation du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024,
soit 11 jours - cible de 224 élèves

Perspectives 2024/2025 :1^{er} semestre 2025

Cible fixée régionalement exclusivement – la répartition entre département doit veiller à une représentation signification des QPV et des élèves en lycées professionnels

Périodes : par principe pour CLE comme pour HTS, départ les lundis et retours les vendredis (sauf lundi de Pâques et de Pentecôte départ le mardi, sauf pour séjour juillet départ le vendredi et retour le mardi)

CLE : cible régionale de 1417 élèves - dates non fixées au niveau nationale mais au niveau régional – à répartir entre le 13 janvier et le 13 juin 2025

HTS : Cible de 3500 jeunes pour le semestre 1

Programmation :

dates des vacances scolaires d'hiver et de printemps

du lundi 16 juin au vendredi 27 juin 2025

du vendredi 4 juillet au mardi 15 juillet 2025

De 2024 à 2025 : ce qui ne change pas

La très grande satisfaction des jeunes



Des équipes
impliquées
dans la mise en
place des
séjours



De 2024 à 2025 : éléments de bilan et points d'amélioration

Le dispositif des Classes et Lycées Engagées :

- Les aléas logistiques liés au démarrage tardif de ce nouveau dispositif
- Un très bon de satisfaction des jeunes
- La participation de référents classe et de chefs d'établissements lors des séjours : des retours très positifs
- Des désistements liés à la complexité de mise en place du dispositifs et au besoin d'ajuster l'organisation
- Une communication entre équipes pédagogique et équipes SNU à renforcer



De 2024 à 2025 : éléments de bilan et points d'améliorations

Pour l'organisation des séjours, des axes de travail porteurs d'améliorations :



- L'évolution de la forme des marchés pour une meilleure anticipation de la programmation des séjours
- La réflexion sur le bien-être au travail des équipes et le renforcement des compétences de encadrants
- L'élaboration de cahiers de procédures pour la région académique
- La recherche de sites pérennes pour l'accueil des centres
- L'inscription au sein d'

De 2024 à 2025 : éléments de bilan et points d'amélioration

La collaboration avec les services du Rectorat :

↩ l'appui pour le recrutement des équipes et leur accompagnement

- Des outils pour les recrutement des équipes
- Un travail qualitatif pour l'accompagnement des équipes



De 2024 à 2025 : éléments de bilan et points d'amélioration

Pour l'organisation des séjours, des axes de travail porteurs d'amélioration : la diversification des partenaires



- Le partenariat avec le groupe SNCF : le réseau RSE au service de la prévention
- La contribution de l'Ordre national du mérite et de la Légion d'Honneur
- Un travail collaboratif avec tous les acteurs ressources au sein des services du MENJ et plus largement une synergie interministérielle



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*